

**Administration communale
d'Ixelles
Service Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168**

B – 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 7/PU5218 (corr. M. F. Letenre)
N/Réf : AVL/KD/XL-2.219/s.349
Annexe :

Messieurs,

Objet : IXELLES. Rue de l'Aqueduc, 152. Agrandissement d'une maison d'habitation.

En réponse à votre lettre du 24 mai 2004, en référence, reçue le 27 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 juin 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Pour rappel, l'immeuble se situe dans la zone de protection de la maison Sander Pierron, rue de l'Aqueduc 157. Le projet vise l'agrandissement d'une maison d'habitation pour y créer trois logements.

Suite à l'examen du dossier, la CRMS réitère les remarques émises en sa séance du 6 décembre 2000, vu le peu de modifications apportées au projet d'agrandissement de l'immeuble.

Elle estime que le dossier est sommaire et que le projet ne s'inscrit pas dans le bâti existant, tant du point de vue de la composition de la façade que du choix des matériaux.

Elle insiste à nouveau sur la valeur d'ensemble des immeubles de droite en général, et sur l'intérêt architectural de la maison mitoyenne de droite en particulier, qui semblent mériter d'être pris en considération (gabarit, matériaux, vocabulaire architectural, etc.).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président